

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20240208-023****du 08 février 2024****n°023****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (28) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PRÉHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

POUVOIRS (9) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Yasin ERGÜL donne pouvoir à Corine FARINEAU
Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Elisabeth PHILIPPONNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
Séverine Bart donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
Elsa FARHAT donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Béatrice ROUSSENQUE

EXCUSES (2) : Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Ahmed BEN DJILLALI**OBJET : Signature d'une convention de mise à disposition d'un parking privé pour une opération de sensibilisation à la sécurité routière**

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) , la commune de Châtellerault en partenariat avec la Préfecture de la Vienne proposent des actions de prévention de sécurité routière afin de répondre aux enjeux prioritaires du Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027, notamment pour les deux-roues motorisés.

Depuis 2001, les assureurs, via l'association Assurance Prévention et le ministère de l'intérieur, s'engagent aux côtés des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) et proposent au public jeune une initiation pratique aux spécificités de la conduite d'un deux-roues motorisé : la piste d'éducation routière CRS/Assurance Prévention.

Chaque année, la commune de Châtellerault est très sollicitée par les collèges du territoire afin de sensibiliser leurs élèves sur la pratique des deux-roues motorisés.

Pour répondre à cette demande, une démarche active a été engagée auprès de l'ensemble des collèges de la ville (Georges Sand/ René Descartes / Jean Macé / Institut Saint-Gabriel), pour sensibiliser les élèves de classe de 3^e (550 élèves) à la conduite responsable d'un deux-roues motorisé, sur ce mode de mobilité à risque.

Les participants évoluent sur une surface goudronnée et dépourvue d'obstacle, à l'intérieur d'une piste fermée, sécurisée par des barrières de protection et des boudins gonflables et animée par des moniteurs motocycles CRS.

Cet emplacement doit être visible et fréquenté, d'une surface idéale adaptable de 50X50 mètres, goudronnée, sans obstacle, accessible en hauteur et adaptée au grand gabarit de véhicules poids lourds.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20240208-023

du 08 février 2024

n°023

page 2/2

Le responsable technique de la piste a ciblé le parking du personnel de l'hypermarché E-Leclerc 144 avenue du Maréchal Foch 86100 Châtellerault, qui correspond aux critères techniques susvisés.

La commune de Châtellerault, en tant qu'organisatrice a demandé la mise à disposition de cet espace au propriétaire Monsieur Baptiste d'Arexy (Dirigeant de l'hypermarché), lequel la concède à titre gratuit dans le cadre du prêt à usage tel que prévu par l'article 1875 et suivants du code civil.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse du parking du personnel de l'hypermarché du 10 au 15 mars 2024, à conclure avec l'hypermarché E-Leclerc sis avenue Foch.

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1875 et suivants du code civil relatifs au contrat de prêt à usage,

CONSIDÉRANT le besoin et l'utilité de sensibiliser les élèves de classe de 3^e à la conduite responsable d'un deux-roues motorisé,

CONSIDÉRANT l'obligation de proposer un emplacement répondant aux critères techniques exigés par le responsable de la piste d'éducation routière CRS/ASSURANCE PRÉVENTION,

CONSIDÉRANT que le parking du personnel de l'hypermarché est mis à disposition gracieusement auprès de la commune de Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer la convention jointe à conclure avec l'hypermarché E.Leclerc, représenté par son dirigeant, M. Baptiste d'Arexy.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



CONVENTION

Convention de mise à disposition d'un parking privé pour l'opération de sensibilisation de sécurité routière « piste d'éducation routière CRS/ASSURANCE PRÉVENTION »

Entre :

La commune de CHÂTELLERAULT,

78 Boulevard Blossac

CS 90618

86106 Châtellerault Cedex,

Représentée par Ahmed BEN DJILLALI, conseiller municipal délégué dûment autorisé à signer par arrêté n°2020/114 du 6 juillet 2020.

ci-après dénommée « **la commune de CHÂTELLERAULT** »,

d'une part,

L'hypermarché E.LECLERC,

144 avenue du Maréchal FOCH

86100 CHÂTELLERAULT

Représenté par son Dirigeant, Monsieur Baptiste D'AREXY

ci-après dénommé « **l'hypermarché** »,

d'autre part,

PRÉAMBULE

La commune de Châtellerault organise du 11 au 14 mars 2024, une opération de sensibilisation de sécurité routière en partenariat avec la Préfecture de la Vienne, sur la partie parking des employés propriété privée de l'hypermarché Leclerc situé au 144, avenue du Maréchal Foch, 86100 Châtellerault. Cette opération de sécurité routière nécessite la mise à disposition de cet espace par le dirigeant de l'hypermarché.

L'Hypermarché Leclerc, prêteur concède à titre de prêt à usage purement gracieux et conformément aux articles 1875 et suivants du code civil à l'emprunteur, la commune de CHÂTELLERAULT, la partie parking des employés, propriété privée de l'hypermarché.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Dans le cadre un appel à projets de la préfecture de la Vienne annexé à la présente convention, la commune de Châtellerault a sollicité l'hypermarché E.LECLERC. La présente convention a pour objet la mise à disposition de la partie parking des employés, propriété privée de l'hypermarché, par son dirigeant, Monsieur Baptiste D'AREXY, à l'occasion de l'opération « Piste d'éducation routière CRS/ASSURANCE PRÉVENTION ».

ARTICLE 2 – DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE

La présente convention est consentie pour une durée de 6 jours, du dimanche 10 mars 2024 à partir de 17 heures jusqu' au vendredi 15 mars 2024 à 8 heures.

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant qui précisera les éléments modifiés sans pouvoir remettre en cause son objet.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIÈRES

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 4 – INSTALLATION

La commune de Châtellerault installera, le vendredi 8 mars 2024, le matériel nécessaire à la sécurisation de l'espace et à l'organisation du flux des participants (détail joint dans l'appel à projets).

La Piste d'éducation routière CRS/ASSURANCE PRÉVENTION installera, le 10 dimanche 10 mars 2024, le matériel nécessaire à l'accueil des élèves des collèges de la collectivité et du public (détail joint dans l'appel à projets).

ARTICLE 5 – ASSURANCES

L'Hypermarché Leclerc déclare être assuré par un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité générale dans le cadre de son activité ainsi ses biens propres..

La commune de CHÂTELLERAULT déclare avoir souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile générale, notamment en qualité d'organisateur de l'opération «la piste d'éducation routière CRS/ASSURANCE PRÉVENTION», dans le cadre des activités exercées par lui ou les personnes agissant pour son compte, ainsi que ses biens propres.

Une attestation d'assurance pourra être demandée par l'une ou l'autre des parties au présent contrat.

ARTICLE 6 - RÉSILIATION

La présente convention peut être résiliée :

- par chacune des parties, à tout moment, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 10 jours,
- par la commune de CHÂTELLERAULT à tout moment, pour motif d'intérêt général par lettre recommandée avec accusé de réception
- par l'hypermarché E.LECLERC à tout moment, pour inexécution contractuelle partielle ou totale des obligations par le cocontractant.

ARTICLE 7 : CONTENTIEUX

En cas de litige, il est expressément stipulé que le tribunal administratif de Poitiers sera seul compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application de la présente convention.

Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

Fait à Châtellerault, le

**Pour le Maire, par délégation,
Le conseiller municipal délégué
à la sécurité routière,**

Ahmed BENDJILLALI

Le gérant de l'hypermarché Leclerc

Baptiste D'AREXY



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_023-DE

S²LO
Cabinet

Service des sécurités

Bureau de la sécurité routière

APPEL À PROJET

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024 FICHE ACTION LOCALE

AVERTISSEMENT : Cette fiche ne concerne que les structures non associatives ou les structures ne demandant pas de financement au titre du PDASR 2023. Les associations qui sollicitent une subvention doivent compléter le formulaire CERFA n°12156*05.

Enjeux / sous-enjeux (cocher la ou les cases correspondant à votre action de sécurité routière) :

<input type="checkbox"/> Risque routier professionnel	<input type="checkbox"/> Seniors <input type="checkbox"/> 65-74 ans <input type="checkbox"/> 75 ans et plus
<input checked="" type="checkbox"/> Addictions <input checked="" type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Stupéfiants	Distracteurs (téléphone portable...) <input checked="" type="checkbox"/> Téléphone portable <input checked="" type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Jeunes <input checked="" type="checkbox"/> 14-17 ans <input checked="" type="checkbox"/> 18-24 ans <input type="checkbox"/> 25-29 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Deux-roues motorisés
<input type="checkbox"/> Piétons / cyclistes	<input checked="" type="checkbox"/> Vitesse

Titre de l'action : PISTE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE

1 - Entité porteuse de l'action :

Responsable : Élu

Nom : BEN-DJILLALI

Prénom : Ahmed

Fonction : Conseiller municipal en charge de la sécurité routière

Adresse : 78 boulevard Blossac 86106 CHATELLERAULT Cedex

Téléphone : 06-46-61-42-27

(BOUHASSOUN Harbi – Chargé de mission sécurité routière et prévention situationnelle)

Mail : harbi.bouhassoun@ville-chatellerault.fr

Affaire suivie par : Guillaume DELATTRE

1/4

Ref : 087-DC86-BSR-2020

Tél : 05 49 47 25 15

Mél : celia.mougnaud@vienne.gouv.fr

7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers

2 - Description détaillée de l'action :

Depuis 2001, les assureurs, via l'association Assurance Prévention et le ministère de l'intérieur, s'engagent aux côtés des CRS et proposent aux « ados » une initiation pratique aux spécificités de la conduite d'un deux-roues motorisé : la piste d'éducation routière CRS/Assurance Prévention. 10 000 personnes initiées chaque année dont 9000 scolaires. Une vingtaine de villes visitées chaque année dans toute la France.

C'est une très grande opportunité pour la ville de Châtelleraut et la Préfecture de la Vienne d'accueillir la piste d'éducation routière à Châtelleraut du 11 au 15 mars 2024.

Les participants évoluent sur une surface goudronnée et dépourvue d'obstacle, à l'intérieur d'une piste fermée, sécurisée par des barrières de protection et des boudins gonflables et animée par des moniteurs motocycles CRS.

Cette sensibilisation à une conduite responsable d'un deux-roues motorisé se déroule en deux parties :

Une partie théorique :

- le code de la route, la sécurité routière, les permis, l'assurance, les équipements (casque et gants homologués, blouson et chaussures adéquats).
- la prise de conscience des dangers de la route et leurs conséquences,
- une sensibilisation au partage de la route,
- les effets de la drogue et de l'alcool sur les conducteurs.

Une partie pratique avec 5 ateliers :

- 1- Découverte des commandes, des gestes élémentaires à la conduite d'un deux-roues.
- 2- Initiation à la conduite sur une moto équipée de double commande avec un moniteur CRS en passager sécurisant les premiers tours de roues.
- 3- Circulation en solo et maîtrise de son véhicule dans le respect des autres et des consignes de sécurité des moniteurs CRS.
- 4-Conduite à tenir en cas d'accident.
- 5- Simulation d'un choc à 30 km/h entre un casque et un objet fixe.

Basé sur l'accidentalité locale, il permet de définir et d'afficher les enjeux prioritaires dont les 2 roues motorisés.

La sécurité routière reste un sujet très sensible pour la collectivité au vu de l'accidentalité qui ne cesse d'augmenter ces dernières années.

Dans le cadre du PDASR, la ville de Châtelleraut propose cette action de sécurité routière pour l'ensemble des collèges du territoire, afin d'initier les élèves de classe de 3e à la pratique des deux-roues motorisés et la prise de conscience des risques et des dangers de la route.

3 - Objectifs visés :

La ville de Châtelleraut souhaite renforcer sa politique de lutte contre l'insécurité routière en apportant une réponse aux enjeux prioritaires du DGO 2023-2027 dont les 2 roues motorisées.

Cette opération de sensibilisation se déroule dans le cadre de l'action permanente des CRS et des assureurs en faveur de la sécurité et de l'éducation routière et tient compte du grand intérêt des jeunes pour les deux roues motorisés, elle permet :

- L'initiation sécurisée d'adolescents (14ans et +) et d'adultes aux gestes élémentaires de la conduite d'un deux-roues motorisé,
- La prise de conscience des risques et des dangers de la route.

La route est la première cause de mortalité chez les 14-24 ans, ils sont particulièrement vulnérables sur les routes.

Les principales causes des accidents de la route sont la vitesse et la consommation d'alcool.

Une initiative qui répond à une réelle urgence : en France, en 2022, 718 passagers et conducteurs de deux-roues motorisés ont été tués(sources ONISR ET INSEE).

Les deux roues motorisés représentent :

*34% des blessés graves(5300 blessés),

*22% des décès (718 tués décomposés en 2 parties : 594 motocyclistes et 124 cyclomoteurs)

*83 % des tués, soit 596 jeunes de 14-24 ans sont de sexe masculin et 17 % soit 122 sont de sexe féminin dans la même classe d'âge

*1,9 % du trafic routier.

Accidentalité locale des deux-roues motorisés en 2022/2023

(Source selon les données des forces de l'ordre)

En 2022 : On compte 47 accidents en deux-roues motorisés sur les routes de la Vienne en 2022, soit près de 26 % du total des accidents de la route cette année-là.

Les jeunes de 14 à 24 ans représentent 38 % soit 18 accidents (11 accidents pour les 14-17 ans et 7 pour les 18-24 ans).

Aucun tué n'est à déplorer mais on compte 16 blessés dont 11 blessés hospitalisés.

En 2023 : On compte 58 accidents en deux-roues motorisés sur les routes de la Vienne en 2023, représentant près de 26 % du total des accidents de la route.

Les jeunes de 14 à 24 ans représentent plus de 46 % soit 27 accidents (18 accidents pour les 14-17 ans et 9 pour les 18-24 ans)

-Classe d'âge 14 à 17 ans : Aucun tué n'est à déplorer mais on compte 27 blessés dont 12 hospitalisés pour la

-Classe d'âge 18 à 24 ans : On déplore 2 tués (23 ans et 22 ans), 8 blessés dont 3 blessés hospitalisés

4 - Cibles de l'action :

Les jeunes scolaire de 14-17 ans et tous publics de 18-24 ans.

Chaque année, la ville de Châtellerault est très sollicitée par les collèges du territoire afin de sensibiliser leurs élèves sur la pratique des deux roues motorisés.

Pour répondre à cette demande, une démarche active a été engagée auprès de l'ensemble des collèges de la collectivité (Georges SAND/ René DESCARTES / Jean MACE / Institut Saint GABRIEL), pour sensibiliser les élèves de classe de 3^e à la conduite responsable d'un deux-roues motorisé, sur ce mode de mobilité à risque.

5 - Supports utilisés :

Les supports utilisés seront les supports proposés par les partenaires de l'action : vidéos, démonstrations, informations théoriques, mises en situation, dépliants et supports de la sécurité routière.

La ville de Châtellerault en tant qu'organisatrice devra prévoir :

- Un emplacement visible et fréquenté, d'une surface idéale adaptable de 50mX50m, goudronnée, sans obstacle, accessible en hauteur et adaptée au gabarit de véhicules poids lourds,

- 100 mètres de barrière de sécurité,

- 1 point EDF 220v – 32 A ou 2x16A

- 1 point d'eau,

- 1 sac de plâtre de 40kg,

- un accès à des blocs sanitaires,

- prévoir une autorisation de droit à l'image valide pour chaque élève mineur, couvrant la durée totale de l'opération,

- une sécurisation matérielle du site par un gardiennage de nuit par maître chien en point fixe pour la sécurité du matériel et des véhicules :

Du 10 mars 2024 au 15 mars 2024 de 18h à 8h

La piste est mise à disposition gratuitement.

6 - Calendrier prévisionnel de réalisation (programmation) :

Accueil des élèves du territoire du 11 au 15 mars 2024 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, la piste sera ouverte au public le mercredi 13 mars 2024 de 13h30 à 17h.

7 - Indicateurs d'évaluation :

Indicateur qualitatif	Indicateur quantitatif	Résultat chiffré
<i>Ex. : Pertinence des outils utilisés</i>	<i>Ex. : Nombre de personnes présentes / Taux de réponse au sondage</i>	<i>Ex. : XX personnes présentes / XX questionnaires remplis pour XX questionnaires distribués</i>
Qualité de l'approche et du support	Nombre d'élèves sensibilisés Nombre de collèges sensibilisés	Nombre de retours (oral/écrits) des participants
-Qualité d'écoute et d'échanges avec le public -Retours des personnes sensibilisés et de leurs responsables Degrés de satisfaction des participants		

8 - Moyens humains :

1- Intervenants extérieurs (associations, forces de l'ordre...) :

Moniteurs CRS/Assurance prévention.

2- Nombre d'intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) souhaité pour la réalisation de l'opération (animation atelier alcool et distracteur...).

2 à 3 IDSR Préfecture de la Vienne et le Chargé de mission sécurité routière de la commune pour assurer le suivi et le bon déroulement de l'animation globale avec les différents partenaires et les collèges, maisons de quartiers etc...

9 – Plan de financement prévisionnel :

Coût global de l'action et montant demandé au titre du PDASR

Dépenses		Recettes	
Intervenants :		Demande PDASR :	2238,00 €
Piste d'éducation routière	0€		
2 à 3 IDSR	0€		
Matériel :		Autres partenaires :	
Sac de plâtre : 2x25kg	30,00 €		
Autres :		Fonds propres :	400,00€
Prestation gardiennage :	2208,00€		
1 Agent cynophile			
Frais de personnel	400,00€		
Total :	2638,00€	Total :	2638,00€

10 – Autres informations utiles :

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 086-218600666-20240208-CM_20240208_023-DE



11 – Communication :

Il est rappelé que toute action retenue au titre du PDASR 2024 devra faire l'objet d'une information relative au soutien financier de l'État.

Fait à Châtelleraut, le 24 janvier 2024

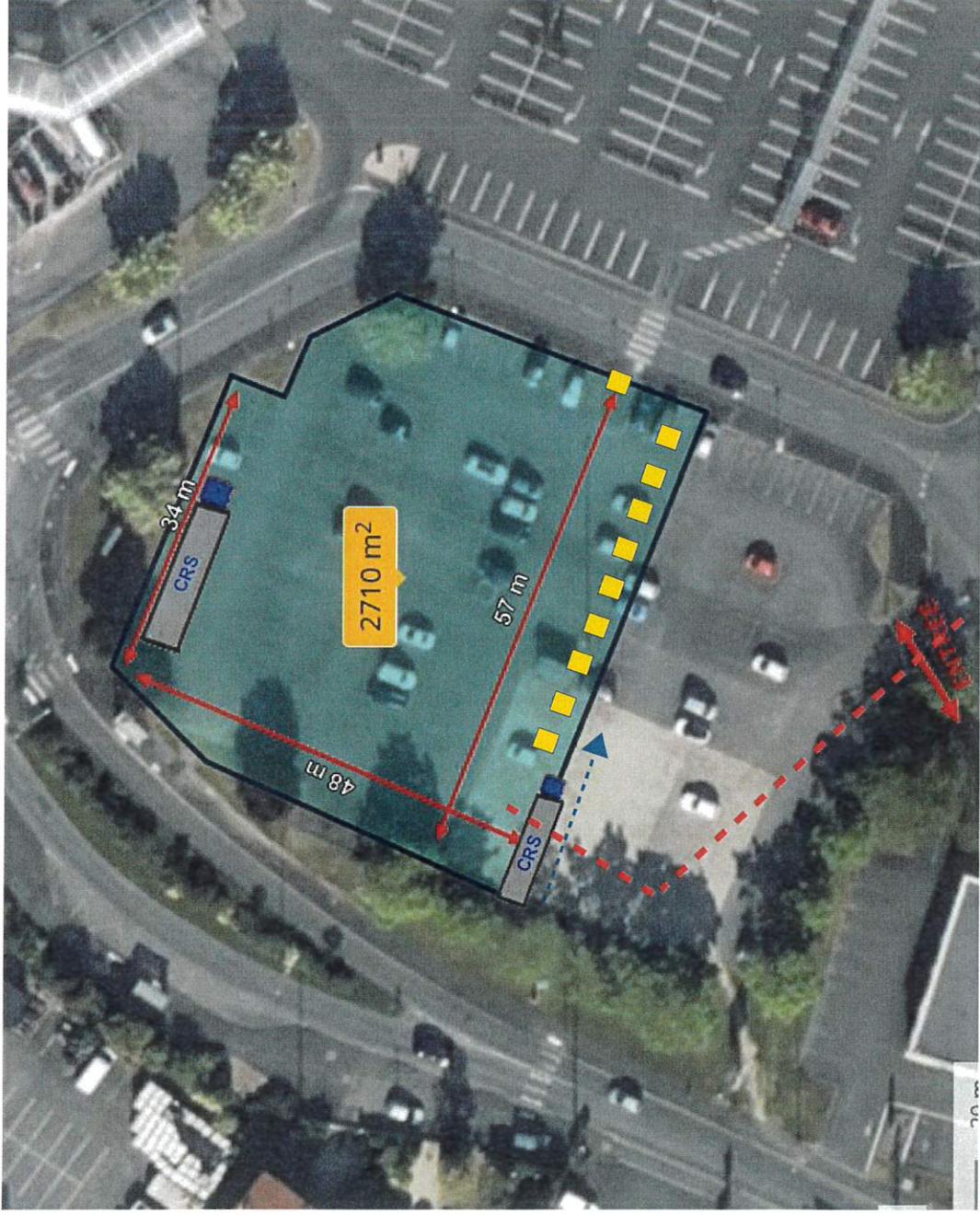
Nom, qualité et signature : M. BEN-DJILLALI Ahmed,
Conseiller municipal, délégué à la sécurité routière





Implantation Piste d'Éducation Routière CRS/Assurance Prévention :

(Parking E.LECLERC 144 avenue du Maréchal FOCH 86100 CHATELLERAULT)



Légendes :

 : Plot anti bélier

 : Accès secours

 : PL "tirage" pour accès secours et protection anti- VL bélier

